

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 avril 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 106 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Michèle EMERY - Solange BIAGGI représentée par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Emilie DOURNAYAN représentée par Christophe DE PIETRO - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLLOT - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Albert GUIGUI représenté par Josette VENTRE - Bernard JACQUIER représenté par Carine ROGER - Martine MATTEI représentée par Karim GHENDOUF - Patrick MENNUCCI représenté par Louisa HAMMOUCHE - Richard MIRON représenté par Albert LAPEYRE - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI - Marc POGGIALE représenté par Michel ILLAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Dominique TIAN représenté par René BACCINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Louis BONAN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Dominique DELOURS - Marie MUSTACHIA - Stéphane RAVIER - Karim ZERIBI.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

HPV 011-963/15/CC

■ Attribution d'une subvention à l'association Regain pour les rencontres nationales de l'habitat participatif

DHCS 15/12859/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ALUR définit dans son chapitre 6 « Créer de nouvelles formes d'accès au logement » ce qu'est l'habitat participatif : « une démarche citoyenne qui permet à des personnes physiques de s'associer, le cas échéant avec des personnes morales, afin de participer à la définition et à la conception de leurs logements et des espaces destinés à un usage commun, de construire ou d'acquérir un ou plusieurs immeubles destinés à leur habitation et, le cas échéant, d'assurer la gestion ultérieure des immeubles construits ou acquis. En partenariat avec les différents acteurs agissant en faveur de l'amélioration et de la réhabilitation du parc de logements existant public ou privé et dans le respect des politiques menées aux niveaux national et local, l'habitat participatif favorise la construction et la mise à disposition de logements, ainsi que la mise en valeur d'espaces collectifs dans une logique de partage et de solidarité entre habitants ».

Elle définit pour cela le cadre juridique des sociétés d'habitat participatif.

En France, plusieurs projets ont été menés à bien et constituent une réponse innovante parmi d'autres pour la recherche de nouvelles formes d'habitat répondant aux défis environnementaux, à la lutte contre l'étalement urbain et au mieux-vivre ensemble.

Une coordination nationale s'est créée et organise tous les deux ans les « Rencontres Nationales de l'Habitat Participatif ». Il est prévu que la quatrième édition de ces rencontres se tiennent à Marseille les 9,10 et 11 juillet 2015. L'association Regain, dont la vocation est la promotion et l'accompagnement de projets d'habitat participatif, a été désignée pour l'accueil de cette manifestation : elle porte depuis janvier 2014 la coordination régionale sur l'habitat participatif en Provence Alpes Côte d'Azur qui regroupe 35 projets.

Rassemblant plusieurs centaines de participants, ces rencontres poursuivent les objectifs suivants :

- consolider la reconnaissance de l'habitat participatif par les acteurs intervenant dans la filière classique du logement : collectivités locales, banques, assurances, bailleurs sociaux... dans une logique de « normalisation » de cette nouvelle façon de faire de l'habitat,
- contribuer à l'émergence d'outils spécifiques indispensables au développement de l'habitat participatif : émergence d'opérateurs de logements sociaux spécialisés sur l'outil participatif, outil de financement des projets s'appuyant sur l'épargne citoyenne, outil spécifique pour le financement des coopératives d'habitants, garantie financière adaptée à l'autopromotion...

et aussi

- permettre la découverte de l'habitat participatif par des publics peu initiés ou novices,
- permettre aux acteurs engagés dans des démarches de projet ou d'animation d'échanger sur leurs pratiques, leurs méthodes, leurs outils,

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

- créer un espace de rencontres permettant de faire avancer la réflexion sur les enjeux du secteur,
- offrir un lieu d'échanges permettant le renforcement des partenariats entre associations, collectivités, bailleurs sociaux, professionnels, chercheurs...

La Communauté urbaine a souhaité développer, dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat 2012-2018, l'expérimentation et l'innovation dans le champ de l'habitat. Elle a créé pour cela un Fonds d'Innovation pour l'Habitat doté de six millions d'euros sur la durée du PLH. Sur le principe, les projets relevant de l'habitat participatif peuvent donc solliciter une aide de ce Fonds.

C'est la raison pour laquelle Marseille Provence Métropole souhaite contribuer à l'organisation de ces rencontres, à la fois par la mise à disposition gratuite de l'hémicycle (soit une aide en nature d'environ 6 500 euros) le vendredi 9 juillet, mais aussi par l'octroi d'une subvention de 15 000 euros.

Cette subvention est attribuée après vérification des pièces administratives, comptables et fiscales de l'association.

L'acompte dont le taux est fixé à 70% de la subvention, sera versé à l'association dès la notification de la décision du Conseil de Communauté.

Le mandatement du solde devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2016, à la présentation du bilan de l'action. Au-delà, cette subvention sera considérée comme caduque.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le Programme Local de l'Habitat 2012-2018 adopté le 14 décembre 2012 ;
- La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ALUR ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- l'intérêt d'organiser des rencontres nationales sur l'habitat participatif pour l'innovation dans le domaine de l'habitat ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 15 000 euros à l'association Regain pour l'organisation de rencontres nationales sur l'habitat participatif, ainsi que la mise à disposition gratuite de l'hémicycle à cette date.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Article 2 :

Est autorisé le mandatement d'un acompte de 70% de la subvention attribuée par la Communauté urbaine.

Article 3 :

Le solde de la subvention sera mandaté au vu d'un bilan descriptif et chiffré de l'action réalisée signé par le trésorier et le président de l'association. Les pièces nécessaires au solde du mandatement de la subvention devront parvenir au plus tard le 31 décembre 2016. Au-delà, cette subvention sera considérée comme caduque.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2015 de la Communauté urbaine, Sous-Politique D 110, Nature 6574, fonction 824,

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué
Habitat – Logement - Politique de la Ville
Cohésion urbaine

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Habitat et politique de la Ville

Daniel HERMANN

Arlette FRUCTUS

Certifié conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER